

OCBM du Brabant Wallon : document préparatoire au point 3.1.2

Création d'une ligne principale Gembloux - Walhain – MSG (Corbais) - OLLN - Wavre

1. Rappel de la démarche

Fort des créations et des renforcements de lignes permettant de fortifier l'ossature du transport public en Wallonie, l'AOT pilote un travail de redéfinition de l'offre TEC autour de ces réseaux structurants urbains et interurbains. Le principe de base de ces redéploiements est d'aligner le réseau cible avec les flux de mobilité tout mode (train, voiture, ...) et tout motif (travail, école, loisirs, ...) concernant les territoires étudiés et leur évolution, au-delà de la seule fréquentation actuelle de l'offre TEC. L'ambition est en effet de faire se parler la planification territoriale et la planification de l'offre de transport public qui doivent s'alimenter mutuellement.

D'ici 2023, 17 zones pluricommunales (représentant la moitié de l'offre TEC actuelle) sont étudiées en profondeur et un nouveau réseau (cible) est élaboré pour chaque zone sur base des orientations stratégiques régionales (e.a. hiérarchisation du réseau). Ce travail est réalisé en concertation étroite entre l'Autorité Organisatrice du Transport (SPW Mobilité&Infrastructures) et diverses parties prenantes : OTW, acteurs locaux (Communes, Province, Intercommunales, ...) et autres (IEW, UWE, SNCB, ...). Le résultat de ces travaux permet l'établissement de Plans Régionaux de Transport Public par zone soumis pour avis formel aux Organes de Consultation des bassins de mobilité concernés. L'OTW assure l'étude opérationnelle de chaque Plan et, après validation d'un scénario final, planifie la mise en œuvre des évolutions attendues de l'offre.

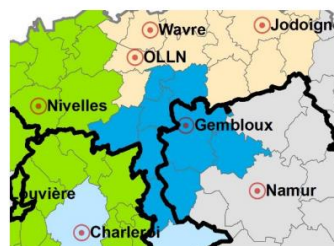
2. Plan Régional de Transport Public de la zone de Gembloux

Un Plan Régional de Transport Public de la zone de Gembloux (partie sud) qui ne concerne finalement que les communes du bassin de mobilité de Namur dans la zone de redéploiement étudiée est soumis à l'avis de l'OCBM de Namur.

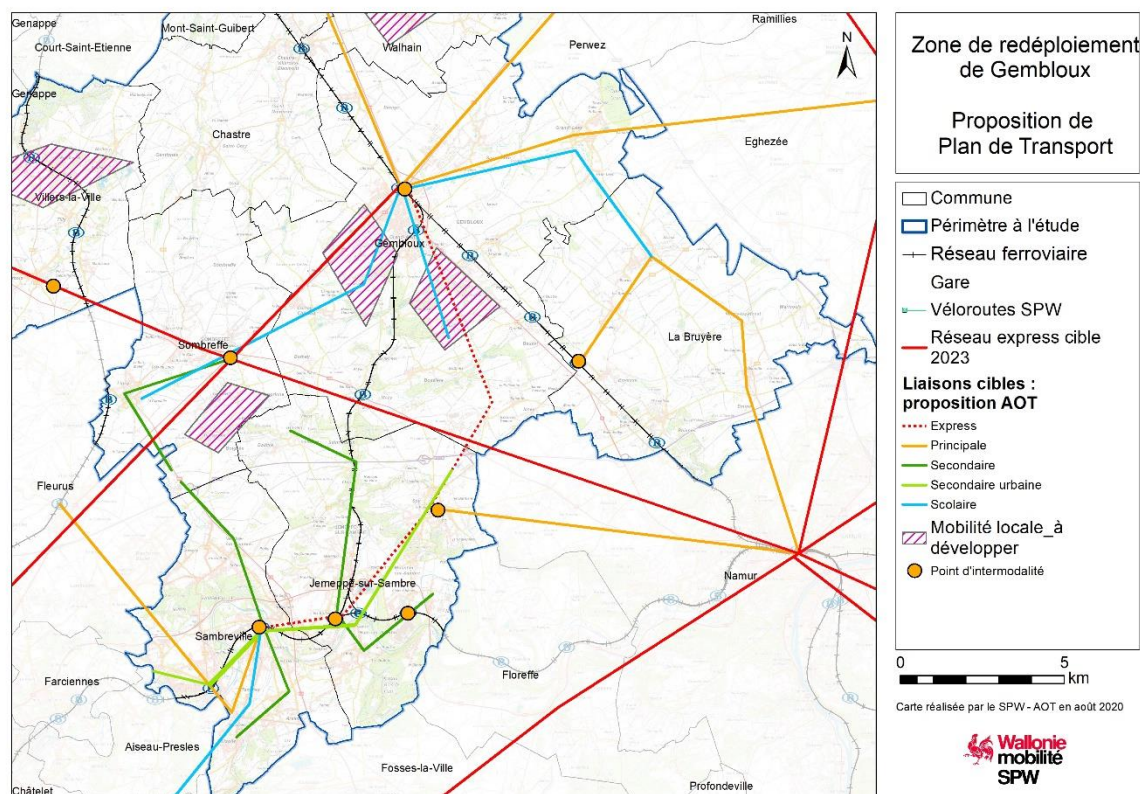
Communes dont on étudie les flux internes, ainsi qu'entrants et sortants (principalement vers les pôles de OLLN-Wavre, Namur et Charleroi) :

Gembloux	
La Bruyère	Chastre
Jemeppe-sur-Sambre	Villers-la-Ville
Sambreville	Walhain
Sombreffe	Mont-Saint-Guibert

Bassin de Namur



Conformément à la Stratégie Régionale de Mobilité, le projet reprend le principe d'une hiérarchisation de l'offre, telle que présentée au point 3.1.1. « Ajustement de la méthodologie de redéploiement » de l'ordre du jour de cette séance de l'OCBM. Les liaisons cibles, qui desserviront ce territoire de manière hiérarchisée sont présentés ci-dessous sous forme de carte.

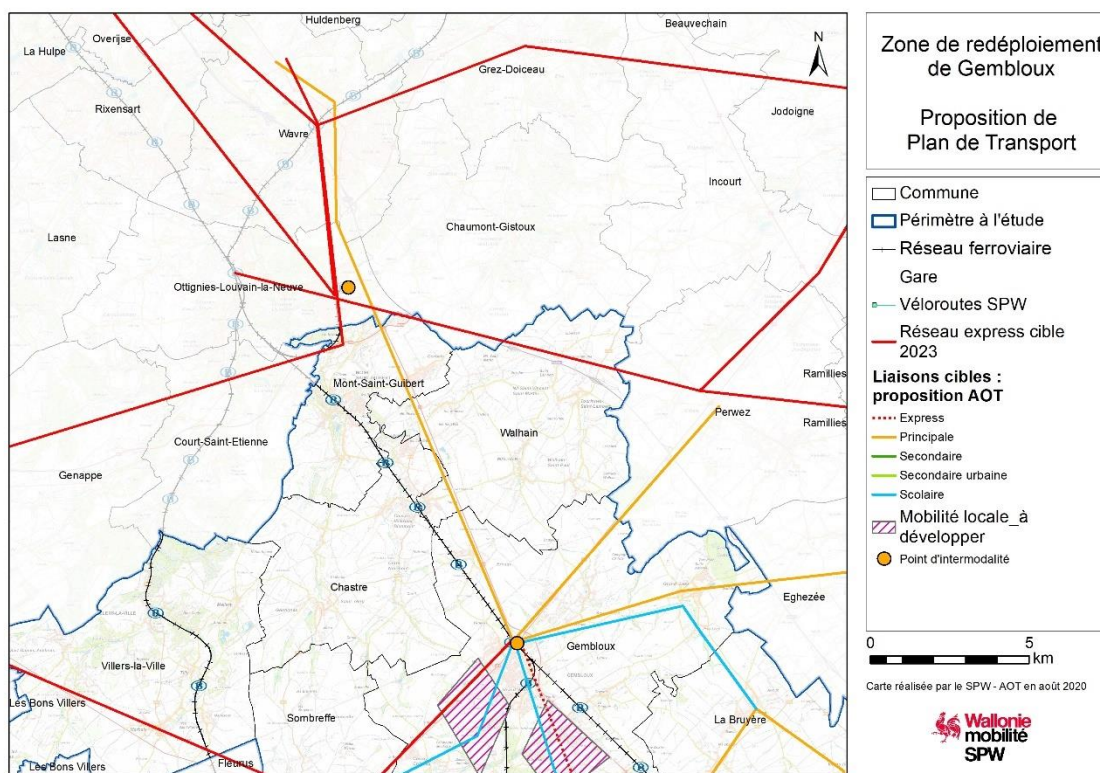


Les analyses produites jusqu'à présent issues des différents ateliers réalisés avec les communes et autres parties prenantes (Province, UWE, etc) dans le cadre de l'esquisse d'un réseau cible pour l'ensemble de la zone étudiée (Bassin de Namur et Bassin du Brabant wallon) ont déjà identifié le **besoin de création d'une ligne principale Gembloux – Walhain – Mont-St-Guibert (Corbais) - Louvain-la-Neuve – Wavre – Wavre Nord**, besoin partagé par l'ensemble des parties prenantes.

Sans attendre l'évaluation du réseau mis en place entretemps par l'OTW dans le quadrant Sud de Louvain-la-Neuve (cfr point 3.1.1 de cette séance de l'OCBM), il apparaît opportun d'envisager dès à présent la création de cette liaison au niveau tactique afin de permettre à l'Opérateur d'initier son étude opérationnelle de mise en œuvre et la mise en œuvre des aménagements routiers nécessaires.

3. Création d'une liaison principale Gembloux – Walhain - MSG (Corbais)-Louvain-la-Neuve – Wavre – Wavre Nord

Il est ainsi proposé à l'avis de l'Organe la mise en œuvre d'une liaison structurante principale reliant Gembloux à Louvain-la-Neuve, Wavre et Wavre Nord via la N4.



Outre une desserte urbaine des pôles de Gembloux, Wavre et Louvain-la-Neuve, cette liaison permettrait de desservir l'axe commercial de la N4, les différents parcs scientifiques, PAE et quartier d'habitat existants ou en développement (CBTC, Monet, Athéna-Lauzelle, Décathlon Wavre, Wavre Nord, ...).

Conformément aux orientations de la SRM, le niveau de service cible pour cette liaison est le suivant (cfr fiche en annexe pour les détails) :

Liaison	Hiérarchisation	Jours de semaine	Jours de vacances	Samedi	Dimanche
Gembloux – Walhain – Mont-St-Guibert (Corbais) - Louvain-la-Neuve - Wavre – Wavre Nord	Principale (sur N4)	2 bus/h/sens, de 6h à 20h	2 bus/h/sens, de 6h à 20h	1 bus/h/sens, de 9h à 19h	1 bus/2h/sens, de 9h à 19h

La mise en place de cette liaison représente un accroissement de l'offre de transport en commun sur la zone de plus de 400.000 kilomètres annuels dont

l'exploitation sera compensée par la Wallonie dans le cadre des budgets de développement de l'offre structurante.

A l'instar des liaisons Express desservant la zone, cette nouvelle liaison structurante principale constituera l'ossature du réseau cible à définir dans le cadre de l'étude de redéploiement à mener en 2022 pour la zone du Brabant Wallon centre (incluant la zone pluricommunale autour Wavre et OLLN, ainsi que les communes au nord de Gembloux après évaluation du réseau mise en œuvre par l'OTW dans le quadrant sud de Louvain-la-Neuve).



Proposition d'avis de l'Organe :

L'Organe émet un avis favorable à la création d'une liaison principale connectant Gembloux – Walhain – Mont-St-Guibert (Corbais) - Louvain-la-Neuve – Wavre – Wavre Nord via la N4, dont l'offre cible est détaillée dans la fiche en annexe. Il prend acte que l'étude de redéploiement de la zone à mener en 2022 la prendra en compte, à l'instar des liaisons Express desservant la zone, comme ossature du réseau cible à définir.